



Informatique fédérale 2016-2019

Feuille d'information n° 13 – 1^{er} juillet 2018

Au cours du premier semestre 2018, de nouvelles étapes importantes de l'actuelle stratégie informatique de la Confédération ont été franchies: le Conseil fédéral a notamment traité les stratégies partielles relatives à l'approvisionnement informatique, au domaine Enterprise Resource Planning (ERP) et aux sites Internet. Par ailleurs, la version actualisée du plan directeur définit les priorités de la stratégie informatique de la Confédération pour 2018/2019. La présente feuille d'information fait le point sur ces priorités.

1. Introduction

La mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019 bat son plein. Depuis la publication de la dernière feuille d'information début 2018, plusieurs étapes majeures ont été franchies au niveau des trois axes stratégiques, tandis que d'autres sont en cours de mise en œuvre ou ont pris du retard. Les trois axes stratégiques sont les suivants:

- [Axe stratégique n° 1: orientation vers les affaires](#)
- [Axe stratégique n° 2: pilotage et gestion de l'informatique](#)
- [Axe stratégique n° 3: fourniture des prestations informatiques](#)

Rapport sur le contrôle de gestion stratégique de l'informatique

À l'aide des outils de contrôle de gestion stratégique de l'informatique, le Conseil fédéral surveille la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération et prend, si nécessaire, des mesures. Le Conseil fédéral a pris connaissance le 16 mars 2018 du rapport sur le contrôle de gestion stratégique de l'informatique, établi fin 2017.

Plan directeur 2018

Le plan directeur relatif à la stratégie informatique de la Confédération est mis à jour tous les ans. Le 18 avril 2018, le Conseil fédéral a adopté le plan directeur 2018. Outre les seize jalons relatifs à la mise en œuvre de la stratégie d'ici à 2019, le plan directeur définit une orientation générale concernant le développement de l'informatique. Cette orientation accorde, au sein du domaine de l'informatique, une place prioritaire à la

numérisation. Les chapitres 2 à 4 ci-après montrent ce qui a été accompli au cours du semestre écoulé et présentent les priorités du plan directeur 2018/2019.

Numérisation, cybersécurité et données de base

Comme énoncé dans la dernière feuille d'information, les thèmes de la transformation numérique, de la cybersécurité et de la gestion des données de base jouent un rôle de plus en plus important au sein de l'informatique fédérale.

Le Conseil fédéral s'est lui aussi penché sur ces thèmes au cours de ces derniers mois. Le 18 avril 2018, il a notamment adopté la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018-2022. Celle-ci comporte 29 mesures dans les domaines de la cybersécurité, de la cyberdéfense et de la poursuite pénale des cyberattaques, et montre comment la Confédération entend réduire les cyberrisques en collaboration avec les milieux économiques, les cantons et les hautes écoles. D'ici au printemps 2019, un plan de mise en œuvre doit être élaboré et soumis au Conseil fédéral. En outre, la Confédération examine ses structures dans le domaine des cyberrisques.

Documentation

[Stratégie informatique de la Confédération 2016-2019](#)

[Plan directeur 2018](#)

[SNPC](#)

[Feuilles d'information déjà parues \(n° 1 à 12\)](#)



2. Axe stratégique n° 1: orientation vers les affaires

Cet axe vise à faire en sorte que les moyens informatiques soient adaptés à l'exécution des affaires. Après avoir été traitées par le Conseil fédéral au premier semestre 2018, les stratégies partielles relatives à l'approvisionnement, au domaine Enterprise Resource Planning (ERP) et aux sites Internet peuvent à présent être mises en œuvre. Par ailleurs, le dialogue entamé sur la conception de la transformation numérique de l'administration fédérale doit être approfondi afin d'identifier les thèmes et projets prioritaires en la matière.



2.1 Stratégie d'approvisionnement informatique

Des facteurs d'influence externes, comme les exigences croissantes auxquelles les unités administratives sont confrontées, ou l'évolution rapide des technologies et leur complexité, impliquent de préciser les conditions-cadres et les bases applicables à la fourniture des prestations, ainsi qu'à leur acquisition.

Le 9 mars 2018, le Conseil fédéral a adopté la stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération pour les années 2018 à 2023. Celle-ci définit les conditions-cadres pour l'acquisition de prestations internes ou externes et pour l'exploitation interne ou externe d'applications informatiques. La stratégie met l'accent sur les principes stratégiques et les objectifs suivants:

- compétences centrales, orientation vers les affaires et capacité d'innovation;
- rentabilité et efficacité accrue;
- normalisation, regroupement et réduction de la complexité;
- fourniture des prestations coordonnée, agile et rapide, mais aussi durable.

Avec le concours des départements et de la Chancellerie fédérale, l'UPIC doit soumettre au Conseil fédéral pour décision les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie dans le plan directeur révisé chaque année.

2.2 Stratégie informatique ERP

L'administration fédérale centrale utilise depuis une vingtaine d'années les solutions ERP de SAP comme système de base pour l'assistance aux processus de soutien dans le domaine des finances, du personnel, de la logistique et de l'immobilier. L'armée exploite elle aussi un système SAP étroitement lié au système des processus de soutien. Celui-ci est, au même titre que les systèmes reliés par des interfaces, nécessaire pour l'engagement de l'armée. Or, les solutions ERP utilisées actuellement ne seront plus prises en charge par SAP à compter de fin 2025. Dès le mois de juin 2017, le Conseil fédéral a décidé, sur la base d'analyses du marché approfondies, d'utiliser à l'avenir la nouvelle suite professionnelle SAP S/4HANA. Sur cette base, l'UPIC a élaboré, en collaboration avec les offices chargés des processus de soutien, la stratégie informatique «ERP 2023», dont le Conseil fédéral a pris connaissance le 1^{er} juin 2018. Celle-ci prévoit que, d'ici à 2023, l'administration fédérale centrale aura modernisé et optimisé ses processus de soutien et renouvelé entièrement les systèmes SAP d'assistance aux processus de soutien et ceux nécessaires à l'engagement de l'armée. En cas de crise, le système nécessaire à l'engagement de l'armée doit en outre pouvoir être dissocié rapidement et utilisé indépendamment. D'ici à 2023, les conditions préalables doivent par ailleurs être créées afin que les applications spécialisées puissent être reliées au système des processus de soutien via des interfaces standardisées.

La mise en œuvre de la stratégie ERP 2023 s'effectue pour l'administration fédérale civile dans le cadre du programme «SUPERB23» du DFF et pour les systèmes SAP nécessaires à l'engagement de l'armée dans le cadre du programme «ERPSYSVAR» du DDPS. Ces deux programmes seront lancés en 2018 et leur coordination sera assurée par l'intermédiaire du programme «SUPERB23».



La procédure à suivre, les variantes de mise en œuvre possibles et leurs conséquences techniques et financières seront élaborées et soumises au Conseil fédéral d'ici à fin 2018. Au printemps 2019, le message relatif à un crédit d'ensemble ainsi que le plan de financement seront soumis au Conseil fédéral puis présentés au Parlement pour approbation des crédits d'engagement nécessaires.

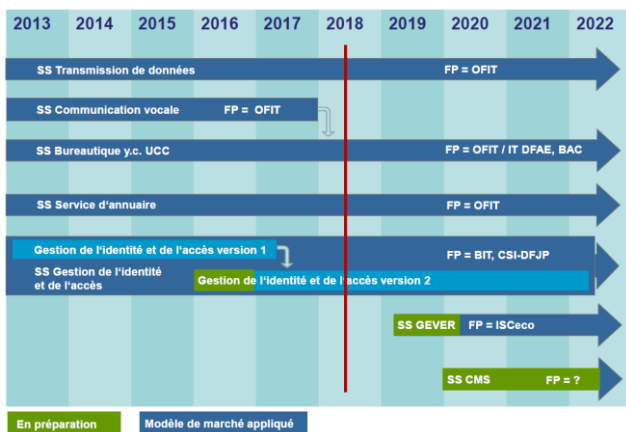
2.3 Services standard

Les services informatiques standard sont des prestations informatiques que toutes les unités administratives de la Confédération utilisent dans une fonctionnalité et une qualité identiques ou semblables. Ils sont définis par le Conseil fédéral, modèle de marché compris (étendue des prestations, fourniture des prestations, etc.), et gérés de manière centralisée par l'UPIC.

Services standard existants

L'UPIC gère actuellement les services standard suivants:

- Transmission de données
- Bureautique/UCC, y c. communication vocale
- Services d'annuaire
- Gestion des identités et des accès (IAM)



Informations actuelles sur les services standard existants:

Bureautique/UCC

Le service standard Bureautique/UCC porte sur l'aménagement des systèmes de postes de travail de la Confédération. La mise en œuvre du modèle de marché Bureautique/UCC est terminée, sauf chez MeteoSuisse (DFI).

Programme SPT2020

Le programme SPT2020 doit garantir la migration coordonnée des systèmes de postes de travail (SPT) de l'administration fédérale vers la nouvelle génération de systèmes d'exploitation Windows 10 et vers Office 2016. Les migrations battent leur plein. Fin juin 2018, environ 70% des SPT avaient déjà été déployés. Les migrations devraient donc être terminées dans les délais, à savoir d'ici au 31 mars 2019, dans l'ensemble de l'administration fédérale. La lettre d'information périodique disponible dans l'intranet renseigne sur l'état d'avancement du programme SPT2020.

Programme MDM

Le programme Mobile Device Management (MDM) a pour objectif de gérer les appareils dits intelligents (iPhones et tablettes) utilisés au sein de l'administration fédérale et de fournir aux utilisateurs un environnement sécurisé (Sandbox) pour la gestion de leurs données professionnelles sur ces appareils. Depuis 2017, les appareils intelligents des quelque 10 000 clients de l'OFIT sont enregistrés sur la plateforme MDM (version 1.0) et ces derniers utilisent MDM pour la synchronisation de leurs courriels professionnels, de leurs rendez-vous et de leurs contacts. À l'automne prochain aura lieu la migration vers MDM V2. Cette nouvelle version permettra d'accroître la sécurité, d'optimiser les coûts et de bénéficier de fonctionnalités inédites. La migration vers MDM V2 concernera non seulement les clients de l'OFIT, mais aussi ceux du DPAE et du DDPS. Le projet partiel relatif à la mise à disposition de la communication vocale mobile cryptée (CVMC) peut quant à lui être clos. Une application a en effet été achetée, permettant l'échange sécurisé d'informations jusqu'au niveau CONFIDENTIEL, dans le respect des directives d'application. La CVMC va être introduite entre septembre et novembre 2018 dans le cadre du passage à MDM V2.

Pour MDM également, une lettre d'information renseigne régulièrement sur l'état d'avancement du programme.



Gestion des identités et des accès (IAM)

Le service standard «Gestion des identités et des accès (IAM)» fournit les fonctionnalités requises pour que seules les personnes et machines autorisées puissent accéder aux données et aux applications de l'administration fédérale. Dans le cadre du projet «MIAMI» relatif à la gestion des identités et des accès (IAM), un système central de gestion des utilisateurs, le Central Identity Store (CIS), a été introduit. Depuis juillet 2018, celui-ci fournit quotidiennement et automatiquement à toutes les plateformes bureautiques des données permettant la gestion journalière des comptes d'utilisateurs. Le projet MIAMI peut donc à présent être clos.

S'agissant du service «eIAM», la nouvelle mise à jour de septembre proposera des interfaces plus conviviales et un portail destiné à la gestion des données personnelles.

Pour la collaboration avec des entreprises et des autorités, la gestion des droits d'accès à une application spécialisée de la Confédération pourra, à partir de fin 2018, être déléguée au partenaire externe si nécessaire.

Les deux fournisseurs de prestations du service standard IAM, à savoir l'OFIT et le DFAE, travailleront à l'avenir en étroite collaboration dans le cadre du service standard et partageront leurs connaissances. Dans un premier temps, ils doivent promouvoir ensemble le service qui propose aux utilisateurs plusieurs procédures de connexion pour l'accès à une application spécialisée et mettre en place un helpdesk joignable 24 h/24 et 7 j/7.

Futurs services standard

GEVER

Dans le cadre du programme «GENOVA» mené par la Chancellerie fédérale, la solution uniforme de gestion électronique des affaires «ActaNova» sera introduite d'ici à mars 2020 dans toute l'administration fédérale.

Le programme suit son cours et le lancement pilote au sein de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (ARE) s'est déroulé avec succès en avril 2018.

Au terme du programme, en 2020, l'UPIC gèrera de manière centralisée le service standard

GEVER, comme l'a décidé le Conseil fédéral en juin 2016.

Sites Internet

Les prestations informatiques liées à la gestion de sites Internet de l'administration fédérale centrale doivent également être gérées en tant que service standard à compter de 2023. D'ici là, les systèmes de gestion de contenu (*Content Management Systems*, CMS) actuels auront été amortis et pourront être remplacés par une nouvelle solution.

Le 16 mars 2018, le Conseil fédéral a pris connaissance de la stratégie partielle «Informatique pour les sites Internet de la Confédération – domaine de la communication en ligne» et adopté le modèle de marché «Service standard Sites Internet», qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018. Ce dernier prévoit que les fonctionnalités clés de la nouvelle solution soient acquises et développées en tant que service par un fournisseur de prestations externe à l'administration fédérale. L'OFIT va intégrer ce service au sein de l'administration fédérale et le mettre à la disposition des différentes unités administratives.

La mise en œuvre du modèle de marché et la migration coordonnée des sites Internet vers la nouvelle solution d'ici fin 2025 doivent être garanties par le programme «Consolidation de l'informatique pour les sites Internet de la Confédération» mené au sein de l'UPIC.

2.4 Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues»

Cette étude a pour but, pour des procédures et des infrastructures informatiques d'importance vitale, de mettre en évidence des approches adaptées permettant d'établir une procédure coordonnée et d'exploiter d'éventuelles synergies. Cela concerne notamment l'armée, mais aussi d'autres organes de la Confédération qui doivent être disponibles dans des situations particulières ou extraordinaires.

En raison d'un besoin de coordination élevé, l'étude doit une nouvelle fois être reportée.

2.5 Transformation numérique

Dans un contexte de numérisation croissante de l'administration fédérale, les unités administratives



sont sensibilisées afin d'organiser conjointement avec le service informatique le soutien correspondant et les processus de transformation inhérents à cette numérisation. Le but est notamment de disposer d'un portefeuille de thèmes coordonné à l'échelle fédérale concernant les projets généraux liés à la cyberadministration et à la numérisation.

Documentation

[Stratégie d'approvisionnement informatique](#)

[Projet «SUPERB23»](#)

[Services informatiques standard](#)

[Programmes: SPT2020, MDM](#)

Jalons selon le plan directeur 2018

2018 – T2: L'étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» est disponible.

2018 – T4: Initialisation des programmes de mise en œuvre de la stratégie informatique «ERP 2023»: SUPERB23 / ERPSYSVAR.

2018 – T4: Initialisation du passage à l'administration numérique.

3. Axe stratégique n° 2: pilotage et gestion de l'informatique

Cet axe met l'accent sur la poursuite de l'optimisation du système de gestion informatique au niveau de la Confédération. Si la conduite opérationnelle (directives, projets clés) est bien rodée, il a toutefois fallu reporter certains jalons (directives concernant l'architecture d'entreprise, planification intégrale). L'introduction d'une gouvernance pour une architecture d'entreprise interdépartementale piétine. L'élaboration de la stratégie informatique de la Confédération 2020-2023 a été ajoutée. D'autres missions, telles que l'harmonisation de la gestion du portefeuille informatique et la gestion des données de base, sont en outre venues s'ajouter au plan directeur.



3.1 Pilotage et direction

Harmonisation de la gestion du portefeuille informatique

En 2017, le Conseil fédéral s'est penché sur les perspectives d'avenir pour le financement des grands projets informatiques, et s'est prononcé en faveur du maintien d'une gestion décentralisée, mais néanmoins harmonisée du portefeuille informatique. Le 6 septembre 2017, il a chargé l'UPLIC de procéder, avec la CSG, aux adaptations nécessaires de ses directives concernant les projets informatiques de l'administration fédérale et le portefeuille informatique de la Confédération.

Le 16 mars 2018, le Conseil fédéral a adopté les directives révisées, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2018. Les unités administratives ont ainsi été chargées de hiérarchiser leurs projets informatiques de manière uniforme, sur la base des critères définis et selon un calendrier préétabli. Il incombera aux départements d'établir l'ordre de priorité définitif des projets et programmes.



Gestion des données de base

Le développement d'un système de gestion commune des données de base est une autre étape importante du processus de transformation numérique de l'administration. On entend par données de base communes des informations essentielles, concernant par exemple des personnes, des entreprises, des lieux et des objets, dont l'administration a impérativement besoin pour ses activités et qui sont pertinentes pour plusieurs unités administratives. À l'avenir, ces données ne devront être communiquées qu'une fois à l'administration par les citoyens et les entreprises («once only»), elles seront gérées de manière commune par les différentes organisations, pourront être consultées et utilisées simplement dans le cadre de n'importe quelle procédure administrative, seront facilement disponibles et présenteront une qualité suffisante. L'objectif premier est de réduire la charge administrative des entreprises et des personnes privées et de parvenir à une gestion plus efficace. Le 27 juin 2018, le Conseil fédéral a adopté les valeurs de référence stratégiques à cette fin. Sur la base de ces valeurs, la stratégie et un concept relatif au développement d'un système de gestion commune des données de base vont être élaborés d'ici fin 2018 en collaboration avec les départements et la Chancellerie fédérale.

Directives informatiques

Les directives informatiques de l'administration fédérale en vigueur sont publiées sur le portail des directives informatiques de la Confédération et sont régulièrement mises à jour. De nouvelles directives informatiques ont été édictées depuis la dernière feuille d'information:

- P035 – Gestion des exigences et des directives de la Confédération, version 2.0

3.2 Architectures

Directives concernant l'architecture d'entreprise de la Confédération

L'adoption des directives concernant l'architecture d'entreprise au sein de l'administration fédérale a encore été reportée.

Dans le cadre de la consultation des offices, des réserves ont été émises concernant l'adoption de ces directives. La question de savoir si certains objectifs d'une architecture d'entreprise globale seront poursuivis sous la forme d'un projet est actuellement à l'étude.

3.3 Planification

Planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération

L'actuelle stratégie informatique de la Confédération s'étend jusqu'à fin 2019. La phase préparatoire visant à l'élaboration de la stratégie informatique de la Confédération 2020-2023 sera lancée à l'automne 2018. Cette prochaine stratégie mettra l'accent sur le soutien optimal de la transformation numérique par l'informatique fédérale. Pour ce faire, elle devra être alignée sur la stratégie «Suisse numérique» et la stratégie suisse de cyberadministration.

Concept détaillé «Planification informatique intégrale»

Les conditions préalables nécessaires au développement d'instruments de planification, en particulier concernant la planification de l'architecture d'entreprise (PAE), n'ayant pas été réunies à temps, le concept détaillé «Planification informatique intégrale» ne peut être élaboré tout au plus qu'en partie durant cette période stratégique. Ce jalon a donc été supprimé du plan directeur.

Planification du renouvellement des applications spécialisées

L'objectif de ce jalon consiste à mettre à jour, si nécessaire, les portefeuilles d'applications des offices. Les investissements dans le renouvellement de l'environnement applicatif sont définis en fonction des priorités. L'UPIC va vérifier en 2018, dans le cadre du contrôle de gestion stratégique de l'informatique, que tous les projets de renouvellement importants concernant des applications spécialisées de la Confédération ont été identifiés pour l'élaboration du budget 2019.



3.4 Projets informatiques

Projets informatiques clés de la Confédération

Sont réputés être des projets informatiques clés les projets ou les programmes dont, sur la base d'un certain nombre de critères, la conduite stratégique, le pilotage et la coordination doivent être renforcés. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) contrôle régulièrement ces projets.

Liste actualisée

Le 16 mars 2018, le Conseil fédéral a mis à jour la liste des projets informatiques clés, y ajoutant le programme suivant:

- Programme SUPERB23 (mise en œuvre de la stratégie informatique ERP 2023)

19 projets sont actuellement menés en tant que projets informatiques clés de la Confédération.

Rapports d'audit du CDF

Depuis janvier 2018, le CDF a publié des rapports d'audit sur les projets informatiques clés suivants:

- Projets de gestion de contenu (CMS) – SG DDPS, OFIT et UPIC
- Projet informatique clé Gestion des données 2010 (système d'information relatif à l'admission à la circulation) – OFROU
- Projet informatique clé Renouvellement de la plateforme biométrique – SEM
- Audit de suivi du projet informatique clé Télécommunication de l'armée – DDPS
- Projet informatique clé GENOVA (réalisation et déploiement GEVER de la Confédération) – ChF
- Centre de calcul CAMPUS – OFIT, CSI DFJP, BAC

Évaluations préalables à la libération des grands projets informatiques

Conformément aux directives du Conseil fédéral concernant les projets informatiques de l'administration fédérale et le portefeuille informatique de la Confédération, l'UPIC doit réaliser une évaluation de tous les grands projets informatiques de l'administration fédérale, soit ceux dont les coûts totaux dépassent 5 millions de francs, avant leur libération. Depuis la mise en place de cette procédure, début 2016, l'UPIC a réalisé plus de 30 évaluations avant la libération de grands projets informatiques. Dans la plupart des cas, l'UPIC a pu recommander sans réserves la libération du projet à l'instance compétente. Les quelques réserves émises

jusqu'ici par l'UPIC concernaient principalement la qualité du choix de la variante et l'exhaustivité du mandat de projet.

Depuis début 2018, l'UPIC a émis des recommandations pour la libération des projets suivants:

- Infostar NG (modernisation de la base de données Infostar) – OFJ
- Smart Borders (modernisation de la gestion des frontières et renforcement de la sécurité dans l'espace Schengen) – SEM
- Portail & client – Mise en place du portail électronique (programme DaziT) – AFD
- CHPP (conception et harmonisation des plateformes de production), étape 3 du programme SPT2020 – UPIC
- CSI-CC2020 (migration des centres de calcul) – CSI DFJP
- FMÜ-P2020 (poursuite du développement des systèmes de surveillance des télécommunications) – CSI DFJP

Documentation

[Directives du Conseil fédéral concernant les projets informatiques de l'administration fédérale et le portefeuille informatique de la Confédération](#)

[Portail de directives informatiques](#)

[Projets informatiques clés](#)

[Rapports d'audit du CDF](#)

Jalons selon le plan directeur 2018

2018 – T2: Adoption des directives concernant l'architecture d'entreprise de la Confédération.

2018 – T2: La liste des 10 plus grands projets de renouvellement d'applications spécialisées jusqu'en 2022 par département est disponible.



4. Axe stratégique n° 3: fourniture des prestations informatiques

Cet axe vise à compléter l'offre de prestations informatiques par des prestations internes complémentaires, de manière à bénéficier de synergies et à réduire les coûts d'exploitation. Les priorités sont la mise en place du réseau de centres de calcul et la stratégie «Nuage hybride de la Confédération».



4.1 Réseau de centres de calcul

Le Conseil fédéral a approuvé le 2 juillet 2014 la création d'un réseau de centres de calcul pour l'administration fédérale centrale, qui comportera à l'avenir quatre centres de calcul, dont un (CAMPUS) à Frauenfeld.

Le CAMPUS est en chantier, et les travaux devraient s'achever au 4^e trimestre 2019.

Planification de la migration vers le centre de calcul CAMPUS

La planification de la migration vers le centre de calcul CAMPUS doit être élaborée d'ici fin 2018 et les premiers résultats importants des fournisseurs de prestations informatiques doivent être disponibles.

Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul

Le Conseil fédéral a adopté en février 2017 le modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2020» (cf. feuille d'information n° 11). Dans le même temps, il a chargé l'UPIC d'élaborer, d'ici fin 2019, en collaboration avec les fournisseurs de prestations des départements, le modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2025» afin d'exploiter d'autres synergies. Les préparatifs débuteront en 2018.

Portefeuille des services d'infrastructure des centres de calcul

Le portefeuille fixe les modalités de la collaboration des fournisseurs internes

concernant l'utilisation du nouveau centre de calcul CAMPUS. Il définit quels fournisseurs proposeront quels services à quelles conditions et dans quels délais. Le portefeuille élaboré par les fournisseurs internes et l'UPIC est disponible depuis fin juin 2018 et sera adapté en permanence à la situation actuelle.

4.2 Stratégie et architecture «Nuage hybride de la Confédération»

Avec la stratégie «Nuage hybride de la Confédération», le Conseil fédéral entend déterminer quelles applications sont susceptibles d'être exploitées et quelles données seront traitées sur quelles infrastructures ou plateformes en nuage (nuages publics mis à disposition par des prestataires publics ou nuages privés au sein des centres de calcul fédéraux). Il s'agit d'offrir à l'administration fédérale, avec une souplesse d'utilisation accrue, des prestations informatiques à des prix compétitifs. Conformément au plan directeur 2018, l'architecture cible de la stratégie «Nuage hybride de la Confédération» doit désormais être élaborée et adoptée en même temps que la stratégie elle-même.

4.3 Stratégie «Réseaux de la Confédération»

La stratégie «Réseaux de la Confédération» définira le portefeuille des infrastructures de transmission de données exploitées au niveau national ou suprarégional. Elle devra en outre déterminer lesquelles de ces infrastructures devront être exploitées par quels fournisseurs de prestations informatiques internes et comment ces infrastructures pourront être utilisées de manière optimale. Un principe relatif à l'approvisionnement de services de communication de données sera également inscrit dans cette stratégie. L'élaboration de cette stratégie a pris un léger retard, mais celle-ci devrait malgré tout être soumise au Conseil fédéral à l'automne prochain.

4.4 Backbone numérique

Afin de soutenir d'une manière optimale les fournisseurs de prestations informatiques dans le cadre de la transformation numérique de l'administration, une orientation stratégique est



requis pour déterminer de quel type les applications et les services seront à l'avenir, sur quelles plateformes ceux-ci seront mis à disposition et de quelle manière ils seront développés. À cet effet, les fournisseurs de prestations informatiques ont été chargés de poser les fondements d'un «Backbone numérique», afin de permettre une exploitation sûre et fiable des technologies informatiques, d'une part, et de garantir que celles-ci soient d'un usage aisé et souple, tout en restant axées sur l'innovation, d'autre part.

Documentation

[Réseau de centres de calcul](#)

Jalons selon le plan directeur 2018

2018 – T2: Adoption de la stratégie «Réseaux de la Confédération»

2018 – T4: Planification de la migration et du déménagement vers le centre de calcul CAMPUS

2018 – T4: Adoption de la stratégie et de l'architecture cible «Nuage hybride de la Confédération»

Feuilles d'information déjà parues

[Feuilles d'information n° 1 à 12](#)

Impressum:

Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC
Schwarztorstrasse 59
3003 Berne

www.upic.admin.ch

info@isb.admin.ch